



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC
Coopération Régionale
Division Afrique de l'ouest

INTÉGRER LES LANGUES AFRICAINES DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

ANALYSE ET REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES ENJEUX LINGUISTIQUES DANS
CINQ PAYS D'INTERVENTION DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA
COOPÉRATION SUISSE (DDC) EN AFRIQUE DE L'OUEST

Document de travail n°1
Mars 2014

REMARQUES INTRODUCTIVES

Ce document reflète la discussion en ligne organisée par le réseau Education de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC) du 16 mai au 1^{er} juin 2011. Cette discussion portait sur la place des langues africaines dans cinq pays prioritaires de la DDC, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad. 36 personnes de 9 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) et d'Europe (Allemagne, Suisse) s'y sont inscrites, montrant l'intérêt que suscite ce thème. Plus de soixante contributions ont été faites, en provenance de huit pays.

Le présent document contient un compte-rendu de la discussion, ainsi que, pour chaque pays, une fiche d'informations et une représentation graphique (ou carte linguistique). Bien qu'il ait été validé par plusieurs praticiens et experts des questions linguistiques en Afrique de l'Ouest, il ne peut être considéré comme étant de nature scientifique.

COMPTE-RENDU

INTRODUCTION

Ce compte-rendu vise à mettre en évidence quelques éléments utiles pour : a) améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage bilingue dans un contexte multilingue en Afrique ; b) permettre à chacun-e de renforcer ses compétences pour le plaidoyer ou le dialogue politique en faveur des langues nationales.

I. CINQ CONSTATS ISSUS DE LA DISCUSSION EN LIGNE

1. LA SITUATION LINGUISTIQUE DES PAYS MENTIONNÉS EST DIVERSIFIÉE ET COMPLEXE

Les langues existantes en Afrique sont multiples et les pays prioritaires dans lesquels travaille la DDC, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad n'échappent pas à la règle. Partout, ces **langues vernaculaires** et dialectes peuvent être regroupés en familles. Quelques langues, dans chaque pays, peuvent être considérées comme des **langues véhiculaires** (langues de communication qui sont utilisées par une majorité des populations) et, dans certains cas, déclarées langues nationales. Le Niger, par exemple, a reconnu 10 langues nationales (haoussa, sonay-zarma, fulfulde, tamajaq, kanuri, arabe, buduma, gulmancema, tubu et tassawaq)¹.

Certaines de ces langues sont **transfrontalières**, comme par exemple le haoussa, langue parlée par 60 millions de personnes au Bénin, Burkina Faso, Niger, mais aussi au Nigeria (langue officielle), Cameroun, Ghana, Soudan, Togo ; le dioula, parlé ou compris par 20 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali (appelé plutôt bambara), en Côte d'Ivoire, Guinée et Ghana ou le fulfulde, parlé par quelques 10-20 millions de personnes dans les 5 pays concernés mais aussi dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. De même pour l'arabe tchadien, parlé par plus de 80% de la population au Tchad mais aussi au Cameroun et en RCA. De plus en plus de langues sont codifiées, mais il reste un important travail de recherche à réaliser par les linguistes.

Les **langues officielles** sont le français au Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger. Au Tchad, il y a deux langues officielles : le français et l'arabe littéraire. Dans tous les pays, une ou deux langues sont très utilisées à côté des langues officielles (par exemple le haoussa et le sonay-zarma au Niger ou le bambara au Mali).

Par rapport aux **langues d'enseignement**, dans le formel et le non-formel, chaque pays a ses spécificités.

¹ La manière dont les langues sont orthographiées est variable. Elle n'est pas harmonisée au sein du document.

La langue d'enseignement du formel est le français dans la plupart des pays concernés. Au Tchad, les deux langues officielles, le français et l'arabe, sont considérées comme langues d'enseignement dans le formel. Dans tous les pays concernés, d'autres langues interviennent comme disciplines d'enseignement dans les établissements scolaires et universitaires.

Le **non-formel** (centres d'alphabétisation, centres de formation partagée, écoles de la deuxième chance, écoles confessionnelles, etc.) utilise souvent les langues nationales et de nombreuses expériences innovantes y ont été réalisées (cf. point 1.3).

2. LES LOIS D'ORIENTATION DE L'EDUCATION VALORISENT LES LANGUES NATIONALES MAIS CETTE VALORISATION SE TRADUIT PEU DANS L'ÉDUCATION FORMELLE

Bien que les Lois d'Orientation de l'Education mentionnent explicitement l'utilisation des langues nationales dans l'éducation non formelle et formelle, cette dernière reste très largement dominée par le français (Bénin, Burkina, Mali, Niger) et/ou l'arabe (Tchad). Les écoles bilingues représentent un pourcentage très faible de l'ensemble des établissements existants. Au Burkina, par exemple, malgré le fait que le MEBA a fait sien le modèle bilingue de l'ONG Solidar Suisse (OSEO), moins de 5% des écoles sont concernées par l'enseignement bilingue (en huit langues). Au Niger, la somme des différents modèles bilingues donne un chiffre de 573 écoles bilingues, sur un total de 11'609 établissements, soit 5% (en 5 langues)².

Dans les cinq pays prioritaires concernés, une attention particulière est accordée à la place des langues nationales dans les politiques éducatives et le guide politique pour l'intégration des langues et cultures africaines (Ouane et Glanz³) a été adopté. Dans la pratique, c'est surtout dans l'éducation non-formelle qu'elles ont droit de cité.

3. L'ÉDUCATION NON FORMELLE A RÉALISÉ DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES NATIONALES QUI POURRAIENT FACILITER LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION BILINGUE FORMELLE

Pratiquement dans tous les pays concernés, les organisations de la société civile (ONG, organisations socioprofessionnelles) disposent d'expériences diversifiées et avérées en matière d'enseignement des langues nationales dans le cadre de l'alphabétisation des adultes et des alternatives d'éducation/formation des jeunes. Ces expériences réussies sont cependant diversement illustrées et restent parfois mal connues par les différents acteurs dans le secteur de l'éducation. Elles sont insuffisamment reconnues par les États qui auraient tout avantage à leur emprunter des éléments méthodologique, des contenus et du matériel didactique.

Au Burkina Faso, de nombreux partenaires de la DDC ont opté pour une éducation-apprentissage bilingue. Plusieurs expériences de bilinguisme ont été réalisées par

² OIF, AFD, MAEE & AUF (2010). *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : Enjeux et repères pour l'action*. Rapport général. EAC, Paris, p.25

³ Adama Ouane et Christine Glanz (2010). *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue : Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique*, UNESCO, UIL et ADEA. Hambourg.

des ONG. Toutes ces écoles et centres constituent des innovations éducatives qui permettent des passerelles entre le non-formel et le formel. Il faut rappeler ici que les écoles bilingues dans ce pays font partie intégrante du système formel.

Au Bénin, le secteur privé regorge d'initiatives en la matière mais elles sont peu valorisées, peu capitalisées et ne sont pas suivies par les autorités compétentes. Le Cercle de réflexion et d'action pour le développement de l'éducation non formelle (CRADENF), a produit en 2010 une « contribution à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois » en documentant et évaluant les bonnes pratiques d'éducation bi- et plurilingue, pour en déduire des recommandations pour l'intégration systématique et efficace dans les différents systèmes d'éducation. Cela donne une base de réflexion et de décision à l'état béninois et aux différents acteurs.⁴

Au Mali, de plus en plus de projets/programmes s'intéressent au bilinguisme fonctionnel dans l'éducation non formelle au niveau des centres d'éducation pour le développement (CED), des centres passerelle (stratégie de scolarisation accélérée) et des centres d'alphabétisation par la Pédagogie du Texte (PdT) mais ils sont peu documentés. Les langues nationales sont aussi utilisées dans l'éducation formelle, dès 1979, avec quatre écoles expérimentales en bambara. L'enseignement en langues a pris en compte au fur et à mesure toutes les autres langues nationales mis à part le hassanya.

Au Niger, les écoles de la deuxième chance d'ONEN, des expériences des ONG Monde des Enfants ou VIE, actives dans le domaine de l'éducation de base, sont également couronnées de succès et mériteraient d'être mieux documentées.

Au Tchad, quelques expériences ont été réalisées par SIL et la GTZ (aujourd'hui GIZ). La Coopération suisse a également appuyé des innovations mises en œuvre par ses partenaires, avec des résultats concluant en sar, moundang, massa, maba, arabe tchadien et ngambaye. De nombreux adultes et jeunes ont été alphabétisé-e-s dans les 15 langues nationales reconnues par des organisations confessionnelles. Mais ces expériences sont peu documentées.

Des expériences ont également été réalisées dans d'autres pays de la sous-région, comme par exemple au Sénégal, où Aide et Action a mis en place un dispositif d'éducation bilingue pour des enfants de 9- 14 ans, d'une durée de 4 ans, avec passerelle vers le secondaire.

4 http://www.gtenf.org/index.php?option=com_remository&Itemid=53&func=fileinfo&id=55&lang=fr

4. LA FORMATION ET LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT-E-S CAPABLES DE DISPENSER UN ENSEIGNEMENT EN LANGUES NATIONALES DIFFÉRENT D'UN PAYS À L'AUTRE ; LE DEGRÉ DE DÉCENTRALISATION DE L'ÉDUCATION INFLUENCE LA GESTION DES ENSEIGNANT-E-S ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT EN LANGUES NATIONALES.

Formation initiale et continue en langues dans le formel. Là où les langues nationales sont prises en compte dans le formel, la formation initiale et la formation continue en langues des enseignant-e-s sont assurées par les structures étatiques. Par exemple au Niger, dès 2009, des filières de formation d'élèves-maîtres bilingues pour le formel sont fonctionnelles au niveau de deux Ecoles Normales d'instituteurs (ENI) et ce programme est appelé à s'étendre à l'ensemble des ENI du pays.

Formation initiale et continue en langues dans le non-formel. Dans le non-formel, l'essentiel de la formation des alphabétiseurs et autres animateurs est assuré par les ONG, avec, dans certains cas, un appui de l'Etat au niveau de la formation continue. Ainsi, au Burkina Faso, la formation initiale des alphabétiseurs et alphabétiseuses est faite par les formateurs et formatrices en ENF. La formation continue en langues est assurée par les encadreurs pédagogiques (agents étatiques). Au Bénin, elle est assurée par des structures étatiques ou des ONG mais ces formations ne permettent souvent pas de maîtriser le bilinguisme.

Affectation des enseignant-e-s. Elle se fait de manière plus ou moins rationnelle. Si la décentralisation de l'éducation est effective, cela suppose que les prérogatives de recrutement, de gestion et d'affectation des enseignant-e-s sont transférées aux communes. Ces affectations en fonction des besoins régionaux fonctionnent en général bien même si, dans quelques cas, les communes ne se sont pas totalement approprié le processus et manquent encore de maîtrise des mécanismes de gestion. Dans d'autres situations, l'Etat central intervient, souvent pour des raisons politiques, ce qui ne permet pas de mettre les enseignant-e-s là où ils maîtrisent la langue.

Choix de la langue d'enseignement. Dans le non-formel, ce sont généralement les communautés qui choisissent la langue dans laquelle elles veulent être alphabétisées. Par exemple, au Burkina Faso, les apprenant-e-s peuvent apprendre la langue officielle - le français - après être déclaré alphabétisé-e-s. Le système de décision est approprié pour le non-formel car c'est l'apprenant-e qui peut faire le choix de la langue enseignée. Ce choix est entériné par l'intervenant, Etat ou ONG selon les cas. Le fait que la langue puisse être choisie par le bénéficiaire peut être considéré comme une bonne pratique, car il correspond aux desiderata des communautés. Dans le formel, la langue d'enseignement est imposée.

5. L'ÉDUCATION BILINGUE N'ENTRAÎNE PAS DE COÛTS EXORBITANTS À MOYEN TERME

Les détracteurs de l'éducation bilingue utilisent l'argument selon lequel l'enseignement en langues nationales est insoutenable financièrement pour des pays aux ressources limitées ; en réalité, les coûts de départ sont effectivement importants (conception matériel didactique, formation des acteurs, etc..) mais sont dégressifs ultérieurement. La réussite de l'éducation bilingue nécessite surtout un engagement politique et financier durable.

Il est important d'être conscient-e-s des constats évoqués ci-dessus, de les mettre en débat au niveau local et national, de formuler des arguments en faveur de l'éducation bilingue et d'identifier des recommandations en vue de la généralisation de l'éducation bilingue. C'est précisément les objectifs de ce compte-rendu.

II. RECOMMANDATIONS

Un certain nombre de défis et enjeux, à divers niveaux, ont été identifiés par les participant-e-s à la discussion :

- Au niveau technique, un important travail de transcription, codification, stabilisation et l'enrichissement conceptuel des langues nationales doit être réalisé, en particulier dans les domaines scientifiques et technologiques
- Au niveau politique, un engagement clair des Etats et la mise à disposition de budgets adaptés
- Au niveau institutionnel, la mise en place d'un cadre juridique ainsi que des supports organisationnels et académiques, qui soutiennent la promotion et le développement des langues nationales
- Au niveau opérationnel, la réforme des curricula et le développement de la formation des acteurs de toute la chaîne éducative : cadres (auteur-e-s de manuels, linguistes, didacticien-ne-s et formateurs/trices, encadreurs/euses pédagogiques) ainsi que des enseignant-e-s, alphabétiseurs/euses ou animateurs/trices
- Au niveau des valeurs, valorisation des langues nationales. La plupart des intellectuel-le-s, qui ont étudié dans le système « classique », ne peuvent imaginer une forme d'éducation autre que celle dont ils ont bénéficié et résistent à l'éducation en langues nationales
- L'aménagement de l'utilisation des langues locales à côté de la langue officielle, notamment dans la communication écrite de l'Etat (gouvernement, assemblée, justice) et la création d'un environnement lettré dans les langues nationales

C'est sur cette base qu'ont été formulées les recommandations ci-dessous.

1. COMMUNICATION/CAPITALISATION (MOBILISATION POPULAIRE ET VOLONTÉ POLITIQUE ACCRUE)

- > Débattre régulièrement de l'éducation bilingue avec les acteurs locaux (communautés, collectivités, organisations socio-professionnelles et ONG, enseignant-e-s)
- > Associer systématiquement les acteurs locaux aux prises de décision quant au choix des langues à enseigner (non formel et formel)
- > Poursuivre le travail de plaidoyer vis-à-vis des décideurs/euses et intellectuel-le-s sur l'enseignement bilingue en se référant aux engagements nationaux pris, aux bonnes pratiques existantes (non formel et formel) et à l'analyse des résultats

2. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- > Insérer des modules d'enseignement des langues nationales dans les Instituts de formation des enseignant-e-s et dans les filières de formation des responsables du suivi pédagogique (conseillers, inspecteurs, encadreurs, superviseurs)
- > Prendre en compte les langues nationales dans les évaluations réalisées au sein de l'éducation formelle afin d'améliorer les passerelles entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle
- > S'assurer que les Universités et Instituts de recherche en éducation enseignent la didactique des langues nationales et produisent/diffusent des connaissances actualisée sur l'éducation bilingue
- > S'inspirer des expériences d'éducation non formelle qui utilisent les langues nationales et ont développé des approches pédagogiques spécifiques
- > Encourager la formation de linguistes et leur implication dans la mise en œuvre de l'enseignement-apprentissage en langues nationales, suivre les résultats de la recherche

3. MATÉRIEL DIDACTIQUE/ENVIRONNEMENT LETTRÉ

- > Produire du matériel didactique bilingue de qualité, de manière anticipée et en quantité suffisante pour tous les niveaux d'apprenant-e-s concerné-e-s ; s'intéresser davantage aux expériences d'éducation non formelle et définir ce qui est transférable/adaptable à l'éducation formelle
- > Assurer la durabilité des acquis en développant un environnement lettré en langues nationales. Développer la presse, les manuels, la publicité en langues nationales, mettre à contribution les radios communautaires, traduire les documents officiels en langues nationales, promouvoir les langues nationales dans les espaces de dialogues entre les gouvernements et les populations, dans les sessions de conseils communaux, régionaux, etc.

4. POLITIQUE LINGUISTIQUE

- > Renforcer le dialogue politique avec le gouvernement pour une réforme du système éducatif en faveur de l'enseignement-apprentissage bilingue, développer une stratégie en se basant sur le guide politique développé par l'UIL et l'ADEA que les gouvernements ont adopté
- > Encourager l'utilisation des langues nationales dans l'administration locale, régionale et nationale. Valoriser l'utilisation des langues nationales dans les médias (radios locales et nationale, presse écrite, TV, internet, téléphones portables/SMS). Là où les populations ne sont pas encore convaincues, favoriser la mobilisation sociale en faveur de la promotion des langues nationales au travers d'actions de sensibilisation, de plaidoyer pour qu'elles comprennent mieux l'importance des langues dans l'enseignement-apprentissage

5. GESTION ET FINANCEMENTS

- > Gestion des enseignant-e-s : Une gestion décentralisée de l'éducation améliore l'affectation des enseignant-e-s. Veiller à l'adéquation entre la formation reçue en langues et l'emploi sur le terrain. Etablir un répertoire de maîtrise des langues nationales par les enseignant-e-s afin de mieux déterminer leurs zones de mutation
- > Déterminer les coûts de la généralisation de l'enseignement bilingue (non formel et formel) et prévoir des allocations budgétaires suffisantes et durables
- > Encourager les linguistes, les experts de l'éducation et les économistes à coopérer plus étroitement à l'avenir
- > Convaincre les Etats et leurs partenaires de la nécessité de dégager les moyens financiers et matériels nécessaires

6. RECOMMANDATIONS À LA DDC

- > Poursuivre les expériences pilotes en langue dans ses zones d'intervention. Récolter des données, appuyer des analyses et consolider des argumentaires en fonction des contextes dans lesquels elle intervient
- > Capitaliser les expériences réalisées dans es pays prioritaires de la sous-région
- > Appuyer la recherche dans le domaine des langues afin de développer le bilinguisme
- > Si ce n'est pas encore le cas, inclure la demande, dans les offres d'emploi adressées au personnel national, de disposer de compétences en langues africaines et encourager les collaborateurs/trices international-e-s à apprendre une langue africaine utile pour leur travail

FICHES ET REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES

Ces fiches complètent la synthèse de la discussion en ligne. Les cartes pays et la carte régionale située à la fin de ce document illustrent les langues reconnues au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad. Les fiches rappellent quelles sont les langues nationales reconnues, le statut légal des langues nationales dans l'éducation des pays concernés ainsi que l'utilisation des langues nationales dans l'éducation de base formelle et non formelle. Elles apportent aussi quelques éléments d'information concernant la formation des enseignant-e-s en langues ainsi que les principales difficultés et défis liés au passage à l'échelle de l'utilisation des langues dans l'enseignement-apprentissage de base, spécifiques à chaque pays. Comme pour le compte-rendu, ces fiches et ces cartes reflètent les résultats d'une discussion à un moment donné et ne peuvent être considérées comme des documents scientifiques.

BÉNIN

LANGUE NATIONALES RECONNUES

6 langues principales :
Fon, Dendi, Bariba, Yoruba, Peulh, Adja.
Toutes les langues béninoises sont transcrites à partir d'un alphabet mais elles ne sont pas au même niveau d'étude sur le plan orthographique et grammatical.

STATUT LÉGAL DES LANGUES DANS L'ÉDUCATION

Le statut des langues nationales béninoises dans la Constitution de 1990 est peu explicite par rapport à l'institution scolaire. Selon l'article 11 : « Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres. L'Etat doit promouvoir le développement de langues nationales d'inter – communication. » La loi de 2003 définit le statut des langues nationales béninoises dans le système éducatif aux côtés du français et de l'anglais de manière plus précise. Selon l'article 8 : « L'enseignement est dispensé en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'État doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales au niveau maternel, primaire, secondaire et supérieur »

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE FORMEL

Dans la plupart des écoles maternelles, les langues nationales et le français sont utilisés dans l'enseignement.
Dans les classes primaires, l'enseignement se fait essentiellement en français. Quelques expérimentations en langues sont en cours (Fon, Dendi, Bariba, Yoruba, Peulh, Adja).

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE NON-FORMEL

Le secteur privé développe des initiatives en matière de bi-plurilinguisme scolaire et de nombreuses expérimentations sont faites en langues nationales, avec des résultats souvent prometteurs (Fon, Dendi, Bariba, Yoruba, Peulh, Adja). Au niveau du pays, des commissions linguistiques travaillent sur ces langues et les organisations de la société civile exploitent les résultats.

CHOIX DES LANGUES

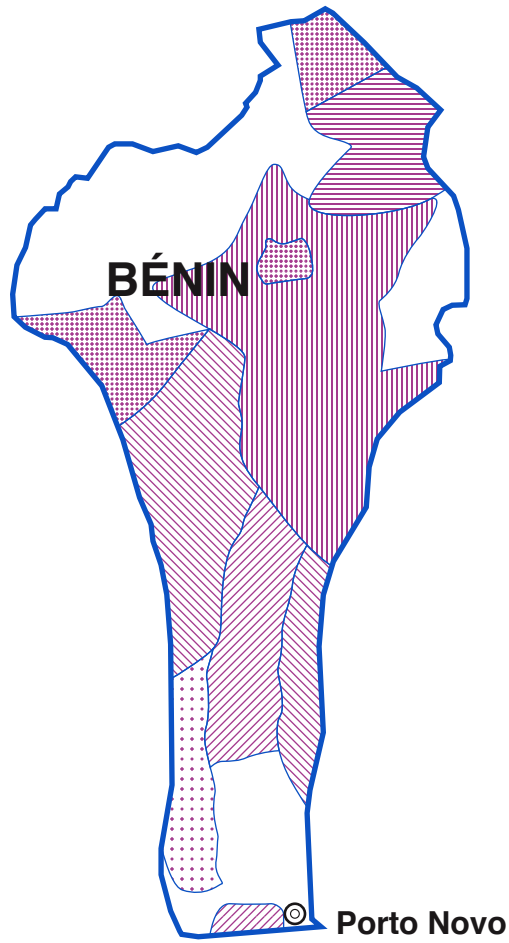
Le choix est fait ait par les populations bénéficiaires, puis l'Etat et les ONG s'y conforment.

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S EN LANGUES

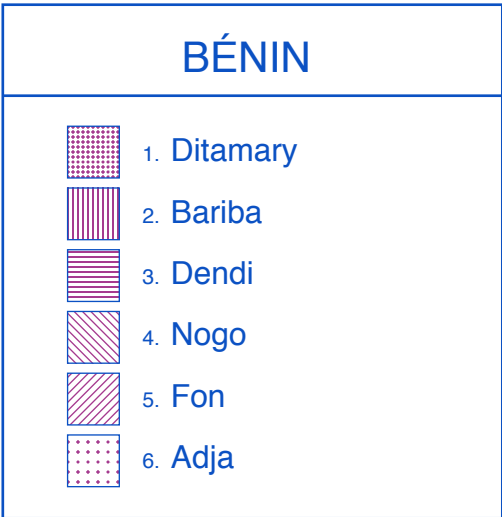
La formation initiale et continue des enseignant-e-s du formel est assurée par les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), en collaboration avec l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE). Elle ne prévoit pas de module spécifique pour les langues nationales.
Dès 2009, l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem) a inscrit, dans son processus de formation, la production d'un module qui permet aux enseignant-e-s d'acquérir des connaissances en langues nationales béninoises. La formation des alphabétiseurs/euses et enseignant-e-s du non formel est assurée par les cadres de la Direction nationale de l'Alphabétisation, ou les Directions départementales ou par les ONG.

PROBLÈMES ET DÉFIS

- Les initiatives prises dans le secteur privé, tant en matière de choix de langues nationales d'enseignement que de démarches pédagogiques bi-plurilingues sont progressivement prises en compte par l'Etat qui est responsable du suivi-évaluation. Certaines expériences mériteraient d'être mieux documentées en vue d'un véritable appui – y inclus financier – de l'Etat.
- Des difficultés sont liées au choix des langues. Dans les classes, les élèves ne parlent pas toujours la même langue ce qui rend difficile aussi bien la communication horizontale (entre les élèves) que verticale (entre maître et élèves).
- Des difficultés sont liées aussi aux modalités de mise en œuvre du bi- plurilinguisme.
- Les formations dispensées aux enseignant-e-s ne permettent pas de maîtriser le bilinguisme. De plus, dans le formel, l'affectation des enseignant-e-s ne tient pas compte du facteur langue (enseignants affectés dans des zones dont ils ne connaissent pas la langue). Dans le non-formel, les animateurs-trices sont recrutés en tenant compte du critère de maîtrise de la langue du milieu.



0 50 100 km



BURKINA FASO

LANGUES NATIONALES RECONNUES

59 langues dont 24 sont codifiées. 14 sont parlées par plus de 90% de la population et transcrites : mooré (parlé par 50% de la population), dioula, fulfuldé, lyélé, bisca, gourmanchéma, samo, lobi, dagaari, marka, kassem, senoufo, ninkaré, nuni. Ces langues sont utilisées dans les médias et dans l'enseignement.

STATUT LÉGAL DES LANGUES DANS L'ÉDUCATION

Selon la loi d'orientation de l'éducation du 30 juillet 2007, article 10 : « Les langues d'enseignement utilisées au Burkina Faso sont le français et les langues nationales aussi bien dans la pratique pédagogique que dans les évaluations ».

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE FORMEL

Les écoles formelles couvrent :

- Les écoles étatiques et privées qui utilisent généralement le français (95%)
- Des écoles bilingues publiques, créées par des ONGs et transférées à l'Etat (par ex. écoles bilingues ou Centres Banua Nuara¹). Elles utilisent 8 langues à ce jour : dioula et bisca (langues mandé), dagaari, gourmanchéma, lyélé, mooré et nuni (langues gur) ; fulfuldé (langue Ouest-Atlantique).
- Des expérimentations d'enseignement trilingue ont débuté dans des écoles franco-arabes dès 2008 avec 8 écoles (arabe, français et langues nationales). Les langues nationales utilisées sont le jula, le fulfuldé et le mooré. Cette expérimentation est appuyée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), Solidar Suisse, la DDC-Burkina et les fondateurs des écoles trilingues expérimentales pour un cursus scolaire de 6 ans.
- La Stratégie de Scolarisation Accélérée/SSA qui dispense un enseignement bilingue intensif de 9 mois avant de réintégrer les apprenants en 3^{ème} ou 4^{ème} année d'école primaire. Elle assure une passerelle vers le formel après 9 mois.
- De nombreuses écoles bilingues réalisent le cursus complet en cinq ans au lieu de six ans et obtiennent de meilleurs résultats que les écoles traditionnelles non bilingues.

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE NON-FORMEL

- L'éducation non formelle utilise largement les langues nationales dans son enseignement. Elle concerne autant les adultes analphabètes (15 ans et +) que les adolescents non scolarisés ou descolarisés (9-14 ans) et la petite enfance.
- Pour ces deux groupes, différentes innovations ont été développées par la société civile sur la base de la loi. Pour les adultes : l'approche Reflect, l'approche Pédagogie du Texte/PdT, l'Alphabétisation en Milieu de Travail/AMT, la méthode ALFAA, les Centres Banua Nuara² adultes, la méthode braille. Pour les adolescents/es : des alternatives éducatives

bilingues ont été initiées par des organisations de la société civile (Alphabétisation Formation Intensive des jeunes pour le Développement-AFID, Ecoles Communautaires, Ecoles du Berger et de la Bergère, Centres Banua Nuara, Centres d'Éducation de Base Non Formelle).

- Les programmes d'alphabétisation/formation utilisent les 24 langues codifiées

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S EN LANGUES

- Les enseignant-e-s du formel sont formé-e-s en langues nationales dans certaines ENEP (Ecoles Nationales des enseignant-e-s du primaire) ainsi que par des ONGs qui promeuvent les écoles bilingues.
- La formation initiale en langue des alphabétiseurs est assurée par les formateurs en EBNF (éducation de base non formelle). Il n'existe pas de référentiel validé et certifié pour ce type de formation et chaque ONG adopte sa méthode de formation des alphabétiseurs et animateurs.
- La formation continue en langues est assurée par les encadreurs pédagogiques formés à l'Université.
- Les responsables en AENF (alphabétisation et éducation non formelle) des différentes circonscriptions d'éducation de base, chargés de suivre le non-formel ne reçoivent pas de formation structurée pour exercer leurs tâches.
- La gestion décentralisée des enseignant-e-s, même si elle présente encore des faiblesses, permet de les affecter en fonction de leur maîtrise de la langue et selon les besoins des communautés locales.

CHOIX DES LANGUES

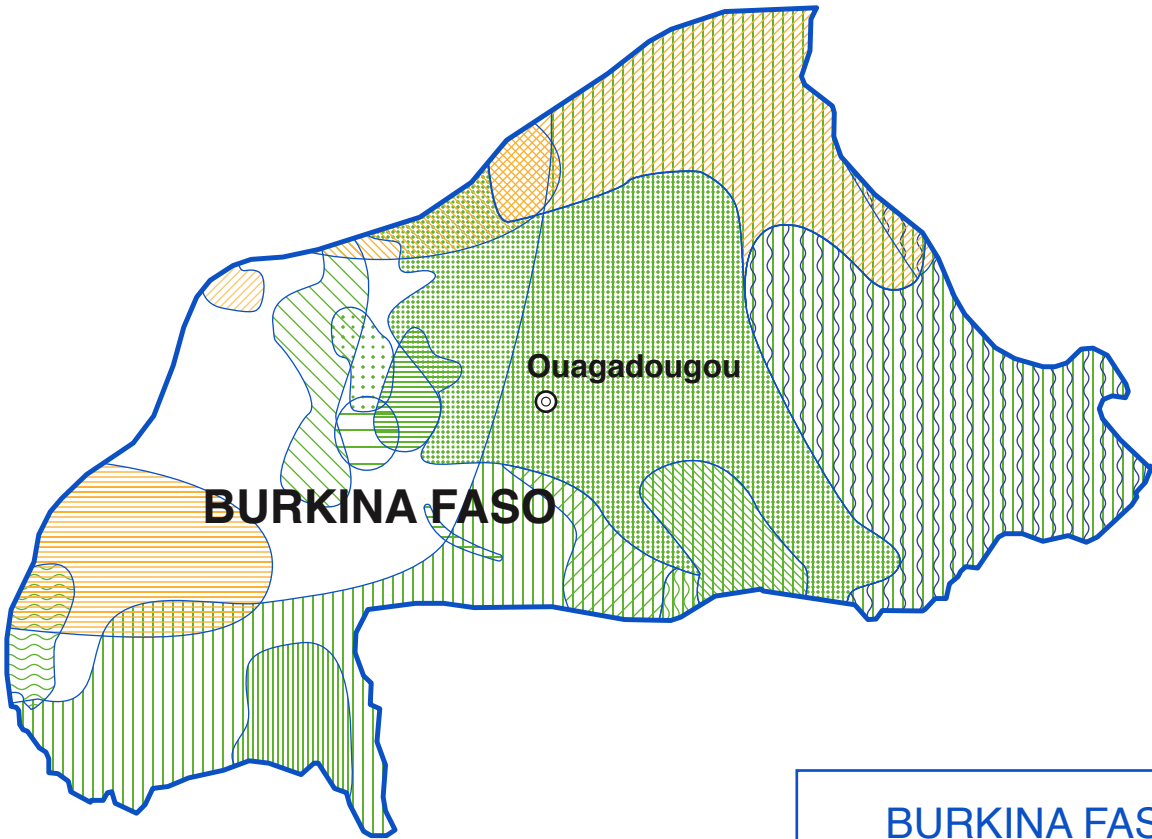
Le choix des langues est fait par les opérateurs, avalisé par les communautés et accepté par l'Etat.

PROBLÈMES RENCONTRÉS ET DÉFIS À RELEVER

- La réticence de certains intellectuels vis-à-vis de l'introduction des langues nationales dans l'éducation
- L'extension de l'enseignement bilingue dans l'éducation formelle (actuellement seules 5% des écoles sont bilingues).
- Le développement d'une stratégie de formation initiale et continue des enseignants en matière de bilinguisme.
- La mise à disposition du matériel didactique en quantité et en qualité.
- La non-prise en compte des langues nationales dans les examens officiels de l'éducation formelle.
- L'existence de nombreux curricula en langues nationales en ENF mais qui ne sont inventoriés ni certifiés.
- La sensibilisation et la formation des agents étatiques, au niveau central et au niveau déconcentrés, pour assurer un suivi cohérent de l'enseignement-apprentissage en langues.
- Les langues nationales ne sont pas utilisées dans l'administration.

1. **Iboudo, P.T.** (2009). *L'éducation bilingue au Burkina Faso : une formule alternative pour une éducation de base de qualité*. ADEA, Tunis.

2. **Maurer, B.** (2010). *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : Enjeux et repères pour l'action, rapport général*. Éditions des archives contemporaines, AFD, OIF, AUF Paris.



BURKINA FASO

- | | |
|--|-----------------|
| | 1. Mooré |
| | 2. Dioula |
| | 3. Fulfuldé |
| | 4. Lyélé |
| | 5. Bissa |
| | 6. Gourmanchéma |
| | 7. Samo |
| | 8. Lobi |
| | 9. Dagaari |
| | 10. Marka |
| | 11. Kassem |
| | 12. Senoufo |
| | 13. Ninkaré |
| | 14. Nuni |
| | 15. Bobo |
| | 16. Dogon |

MALI

LANGUES NATIONALES RECONNUES

13 langues nationales sont reconnues parmi la cinquantaine de langues existantes : bamanankan, bomu, bozo, dogosso, fulfuldé, soninké, songhay, syènara, mamara, tamasheq, xaasongakanvo, maningakan, hasanya.

STATUT LÉGAL

Dans la loi d'orientation de l'éducation n° 99-046 du 28 décembre 1999, l'article 10 stipule que l'enseignement est dispensé dans la langue officielle et dans les langues nationales. Par cette loi, la place des langues nationales dans les systèmes éducatifs formel et non formel, au côté du français, est explicitement reconnue.

UTILISATION DES LANGUES DANS LE FORMEL

Le bilinguisme fonctionnel est utilisé dans l'éducation formelle à travers les curricula et la pédagogie convergente.

UTILISATION DES LANGUES DANS LE NON-FORMEL

De plus en plus, les projets/programmes s'intéressent au bilinguisme fonctionnel dans l'éducation non formelle au niveau des centres d'éducation pour le développement (CED), des centres-passerelle qui mettent en œuvre une stratégie de scolarisation accélérée (SSA), des centres d'alphabétisation utilisant la Pédagogie du Texte (PdT) ainsi que des centres villageois de lecture de Sikasso (CVL). Le programme d'appui à la décentralisation de l'éducation (PADE) et le programme d'appui à l'éducation non formelle (PENF) de la DDC utilisent également les langues nationales pour l'enseignement-apprentissage.

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S ET ALPHABÉTISEURS/EUSES

La formation initiale et continue des enseignant-e-s du formel est assurée par le Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales (MEALN). Celle des alphabétiseurs/euses est assurée par le MEALN également, ainsi que par les ministères techniques qui assurent l'alphabétisation fonctionnelle. Dans les deux cas, la formation en langues nationales est insuffisante. Il faudrait introduire la formation en langue dans le curriculum des Instituts de Formation des Maîtres et renforcer la capacité des enseignant-e-s et alphabétiseurs/euses en langues nationales à travers des sessions de formation continue. Un plan de formation et un plan de carrière pour les formateurs en langues devraient être mis en place.

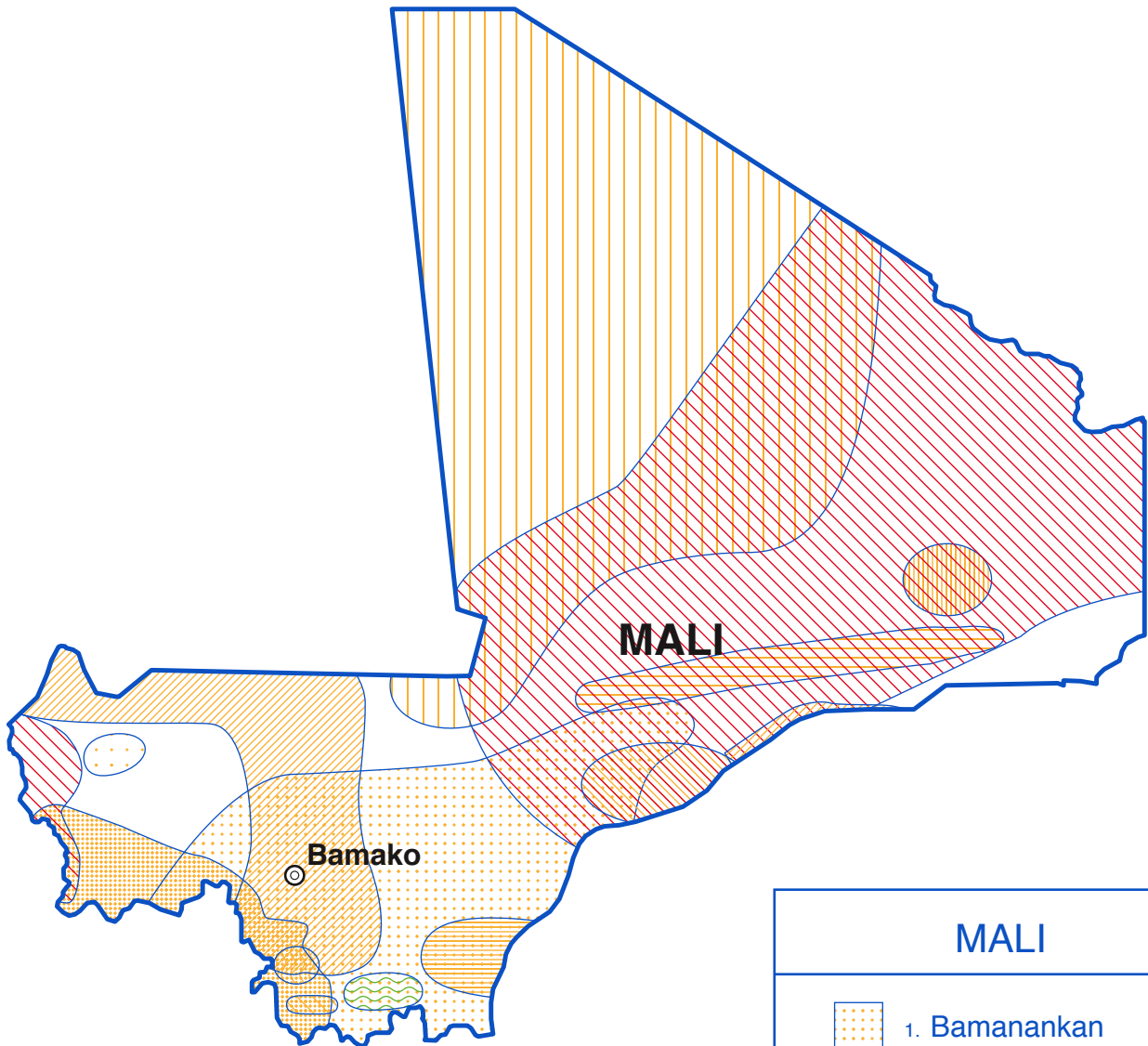
Les formateurs en ENF sont le plus souvent formés par les ONG ou les prestataires privés.

CHOIX DES LANGUES

Fait en principe par les populations, avalisé par l'Etat et les opérateurs

PROBLÈMES RENCONTRÉS ET DÉFIS À RELEVER

- Manque de statut des langues nationales : dans les classes qui commencent dans les langues nationales, il y a peu d'enfants de cadres qui considèrent souvent qu'il s'agit d'un enseignement de « second rang ».
- Manque de sensibilisation des populations qui ne comprennent pas toujours l'importance des langues dans l'enseignement-apprentissage. Certaines communautés choisissent une langue différente de la langue maternelle de l'enfant, dans le but de lui permettre de communiquer avec un maximum de personnes. Cela a pour conséquence des difficultés d'apprentissage de l'enfant du fait que l'enseignant ne maîtrise pas les deux langues.
- Implication des collectivités décentralisées insuffisante.
- Environnement lettré insuffisant qui ne permet pas la durabilité des acquis.
- Manque de capacités des enseignant-e-s et alphabétiseurs/euses; mutations irrespectueuses de leurs connaissances des langues.
- Manque de linguistes pour transcrire les langues nationales.



MALI	
	1. Bamanankan
	2. Bomu
	3. Bozo
	4. Dogosso
	5. Fulfuldé
	6. Soninké
	7. Songhay
	8. Synènara
	9. Mamara
	10. Tamasheq
	11. Xaasongakanvo
	12. Maningakan
	13. Hasanya

0 100 200 km

NIGER

LANGUES NATIONALES RECONNUES

10 langues sont reconnues comme langues nationales (cf. carte). Le hausa et le songay-zarma sont des langues véhiculaires, la première à l'échelle nationale (avec plus de 80% des locuteurs sur la population globale), la seconde à l'Ouest du pays, notamment dans la capitale Niamey. Les 2 langues sont utilisées dans l'administration, à côté du français. Le fulfuldé et le tamajaq représentent environ 10% de la population et le kanuri 4-5%. Il y a donc 5 langues majoritaires.

STATUT LÉGAL

La Loi no 98-12 du 1^{er} juin 1998 précise que l'éducation est un droit pour tout citoyen et que les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales. Selon cette loi, les mêmes langues sont utilisées dans le formel que dans le non-formel. La Loi 037 du 31 décembre 2001 reconnaît les 10 langues mentionnées ci-dessus.

UTILISATION DES LANGUES DANS LE FORMEL

Dans les écoles bilingues expérimentales (499), 5 langues majoritaires sont utilisées (hausa, songay-zarma, tamajaq, fulfulde et kanuri). Une réforme curriculaire est en cours et des travaux sont réalisés par la Direction des Curricula et des Innovations Pédagogiques sur 5 langues additionnelles (gulmancema, buduma, tubu, tassawaq et arabe).

UTILISATION DES LANGUES DANS LE NON-FORMEL

Dans la pratique, 8 des 10 langues nationales sont utilisées (hausa, songay-zarma, tamajaq, fulfulde et kanuri + buduma, gulmancema et tubu).

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S ET ALPHABÉTISEURS/EUSES

La formation initiale et continue des enseignant-e-s du formel est assurée par la Division de l'Enseignement Bilingue (DEB). Il est souvent fait appel à l'Institut National de Documentation, de

Recherche et d'Animation Pédagogique (INDRAP) pour renforcer les équipes du Ministère, en fonction des langues. Dès 2009, des filières de maîtres bilingues ont été ouvertes au niveau de deux Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI Dosso et Tahoua) et devraient s'étendre aux 7 ENI du pays.

La formation des enseignant-e-s et alphabétiseurs/euses du non-formel est essentiellement assurée par des ONG actives dans le domaine.

Les cadres étatiques de l'ENF sont formés dans l'Institut de Formation en Alphabétisation et en ENF (IFAENF). Les conseillers et inspecteurs sont formés en alternance à l'IFAENF et à l'Ecole Normale Supérieure (Université de Niamey).

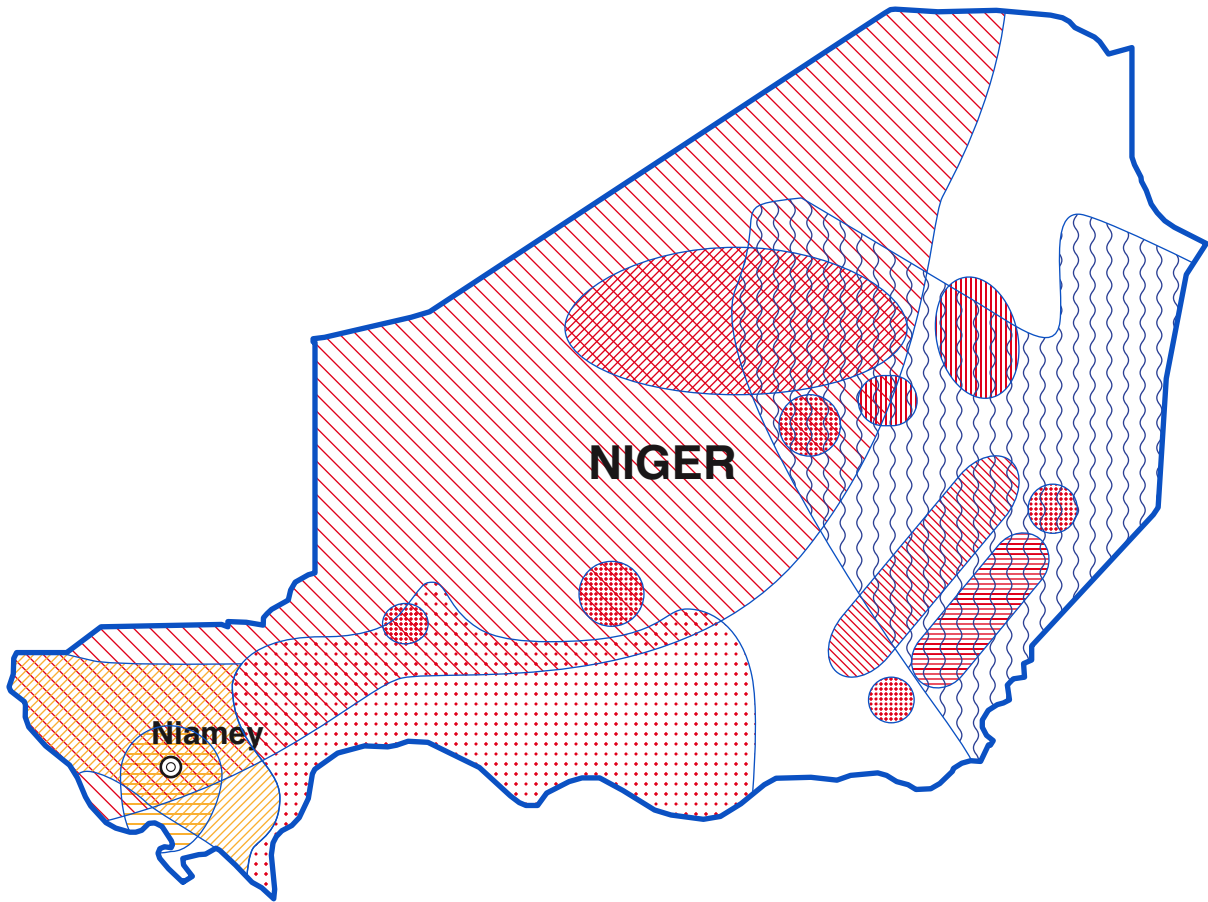
CHOIX DES LANGUES

En général, choix opéré par les populations bénéficiaires et entériné par l'intervenant.

PROBLÈMES RENCONTRÉS

Non-maîtrise de la gestion des enseignant-e-s : des enseignant-e-s bilingues peuvent se retrouver dans des écoles monolingues et inversement ; manque d'adéquation entre la formation reçue en langue et l'emploi sur le terrain.

- Les organisations de la société civile ont amené des innovations sur la structure éducative en EBNF (aménagement des écoles de la 2^{ème} chance pour les 9-14 ans) et sur l'approche pédagogique qui donnent de bons résultats. De nombreux enfants peuvent rejoindre le formel grâce aux passerelles négociées. Pour les jeunes qui ne peuvent ou ne veulent pas rejoindre le formel, les initier à des compétences professionnelles leur permettant une insertion socioprofessionnelle reste un défi de taille. Ce type de formation nécessite des ressources humaines et financières qui souvent manquent cruellement.
- Certains observateurs constatent une fragilité des concepteurs et un manque de distance critique des responsables gouvernementaux par rapport aux différentes approches pédagogiques proposées. Ils estiment qu'il y a parfois des luttes d'influence entre PTF (partenaires techniques et financiers) qui nuisent aux réformes entreprises.



0 100 200 km

TCHAD

LANGUE NATIONALES RECONNUES

15 des 130 langues parlées du pays sont considérées comme langues nationales. Un alphabet national a été adopté pour la transcription de ces langues.

STATUT LÉGAL DES LANGUES DANS L'ÉDUCATION

La loi d'orientation 16/2006 stipule, en son article 5 que : « L'enseignement et la formation sont dispensés dans les deux langues officielles que sont le français et l'arabe (littéraire). L'enseignement et la formation peuvent aussi être dispensés dans les langues nationales ». Le Décret 414 du Ministère de l'Education Nationale reconnaît l'importance de l'utilisation des langues nationales dans l'éducation de base en créant une Direction générale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN).

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE FORMEL

Le Programme d'Appui à l'Education Bilingue (PAEB) vise le renforcement de l'éducation bilingue (français-arabe).

Quelques expériences ont été faites dans le formel, avec les langues nationales (en général reprises du non-formel). Il existe par exemple des appuis pour la préparation de modules de formation des maîtres et la production de matériel didactique en langues dans le Moyen-Chari, le Mandoul et le Bassin du Logone, en collaboration avec le Centre National des Curricula. Actuellement, 25 écoles poursuivent ces expériences d'enseignement dans 8 langues.

Remarque : Au Tchad, une école communautaire devient une école officielle dès qu'il y a au moins un enseignant au bénéfice d'une formation dans une ENI.

LANGUES D'ENSEIGNEMENT DANS LE NON-FORMEL

Des expériences ont été faites, dans l'EBNF, par la DDC, la GIZ et le Summer Institute of Linguistics (SIL). Elles se poursuivent avec des résultats concluants en sar, moundang, massa, maba, arabe tchadien et ngambaye. Les langues nationales sont très utilisées dans l'alphabétisation des personnes chrétiennes. Formation des enseignant-e-s par rapport aux langues

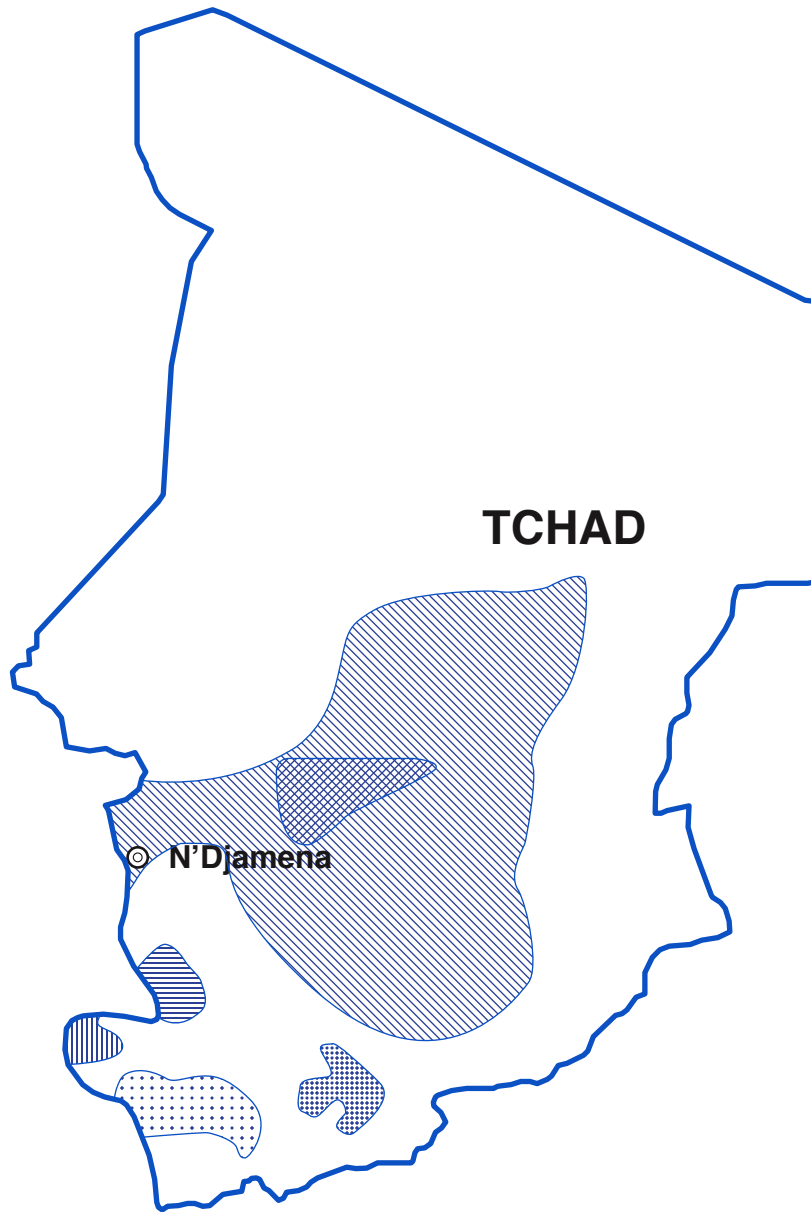
Les instituteurs/trices du formel doivent être au bénéfice d'un baccalauréat et avoir suivi un an de formation dans une ENI. Dans le non-formel, notamment dans les écoles communautaires, les enseignant-e-s sont recruté-e-s par les communautés pour pallier le manque de personnel de l'Etat. Elles/ils maîtrisent bien la langue nationale mais ne disposent en général ni d'un brevet d'une ENI, ni d'un baccalauréat. Certains ont eu la possibilité de suivre une formation intensive (45 jours).

CHOIX DES LANGUES

En général, choix opéré par les populations bénéficiaires.

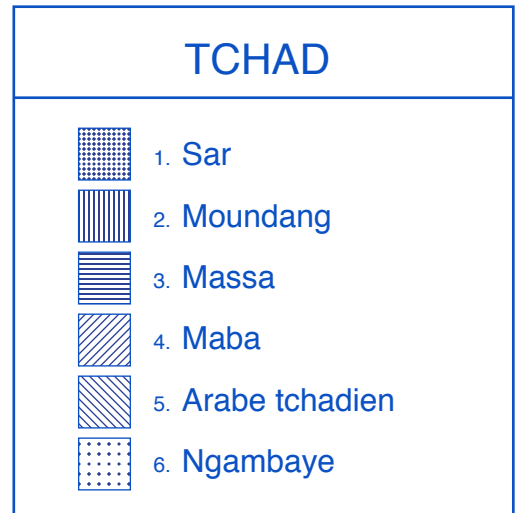
PROBLÈMES RENCONTRÉS/DÉFIS

- Manque de manuels scolaires et de guides pédagogiques, tout particulièrement en langues nationales.
- Le Tchad ayant deux langues officielles, le français et l'arabe, l'éducation de base est confrontée au défi d'introduire le trilinguisme dans l'éducation de base.
- Le fait que la GIZ se soit retirée du Tchad en 2008 sans avoir préparé l'ancrage institutionnel du projet a constitué un frein à l'introduction de l'enseignement-apprentissage en langues (introduction de langues dans 130 écoles, 54'740 élèves, 5 langues : moundang, maba, arabe tchadien, massa) et n'a pas permis de passer à l'échelle, l'innovation n'ayant pas été reprise par l'Etat. De nombreux enfants ont ainsi commencé le cycle primaire en langues mais n'ont pas pu le terminer.
- Les ONGs actives au Tchad sont peu nombreuses, dans le domaine de l'éducation comme dans d'autres domaines.
- Il manque de cadres engagés et formés (linguistes, auteurs de manuels, didacticiens) pour la promotion et la codification des langues nationales.
- Résistances des intellectuels qui ont étudié dans le système classique et voient souvent l'enseignement-apprentissage en langue comme une éducation « au rabais ».
- Perception négative de l'ELN (éducation en langues nationales) : certains pensent à une formation « au rabais ». D'autres estiment que cet enseignement se fait au détriment de la langue arabe.



TCHAD

⊙ **N'Djamena**



0 100 200 km

LISTE DES PARTICIPANT-E-S À LA DISCUSSION EN LIGNE

BÉNIN

Rufine Sama Yéko, DDC
Blaise C. Djihouessi, CRADENF
Bio Djjega

BURKINA FASO

Alfred Zongo, DDC
Eléonore Ouedraogo, Groupe de Travail Education Non formelle
Nicole Gantenbein
Soungalo Ouedraogo, Directeur de l'éducation et de la formation, Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Benoît Ouoba, Secrétaire exécutif Association Tin Tua
Bernadette Sanou, Directrice générale de la recherche et des Innovations, Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Zacharie Saouadogo, Coordinateur adjoint OSEO/ Solidar Suisse

MALI

Sissoko Sokona, DDC
Cheick Oumar Coulibaly, Institut pour l'éducation populaire (IEP),
Lassine Traoré, Directeur Exécutif Innovations Réseaux pour le Développement (IRED)
Nabé Vincent Coulibaly, Consortium Helvetas Swiss Inter coopération (CIEF) Sikasso / Mandataire PADE
Diaby Moussa, Mali

NIGER

Rabi Saidou, DDC
Iro Hassane, Ministère de l'Education Nationale, Directeur des curricul et des Innovations pédagogiques
Ibrahim Farmo, Institut de formation de cadres de l'alphabétisation et de l'enseignement non formel
Maman Mallam Garba, enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni

TCHAD

Madjastan Telsem, DDC
Yacoub Mahamat Issaka, PDR Wadi Fira
Ndoma Jonas Nangkéré, ONG MODEL

AUTRES

Jacques Boureima Ki, Secrétaire général CONFEMEN, Sénégal
Ahlin Byll, Secrétaire exécutif ADEA, Tunisie
Hamidou Soukouna, Responsable thématique Accès/Qualité de l'éducation Aide et Action, Sénégal
Adama Ouane, UIE-UNESCO, Allemagne
Christine Glanz, UIE-UNESCO, Allemagne

SUISSE

Fabienne Lagier, Secrétaire adjointe Enfants du Monde, Genève
Ediwanda Mugrabi et **Antonio Faundez**, Responsables du programme de formation Enfants du Monde, Genève
Daniel V. Moser, membre du Réseau suisse Education et coopération internationale (RECI)
Jacques Pilloud, professeur, Haute Ecole Pédagogique du canton de Vaud

EQUIPE RESPONSABLE POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION

Valérie Liechti, Conseillère politique en éducation, DDC, Berne
Mary-Luce Fiaux, Conseillère régionale en éducation, DDC, Ouagadougou
Rosemarie Lausset, consultante
Carmen Eckert, Dgroup administrator

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

Banque Mondiale (2005). *In their own language. Education for All*. Education Notes, juin 2005.
http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/Education-Notes/EdNotes_Lang_of_Instruct.pdf

Djihouessi, Blaise C. (2011). *Contribution à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif béninois : évaluation des expériences en cours et perspectives*. CRADENF.

Ilboudo, P.T. (2009). *L'éducation bilingue au Burkina Faso : une formule alternative pour une éducation de base de qualité*. ADEA, Tunis.

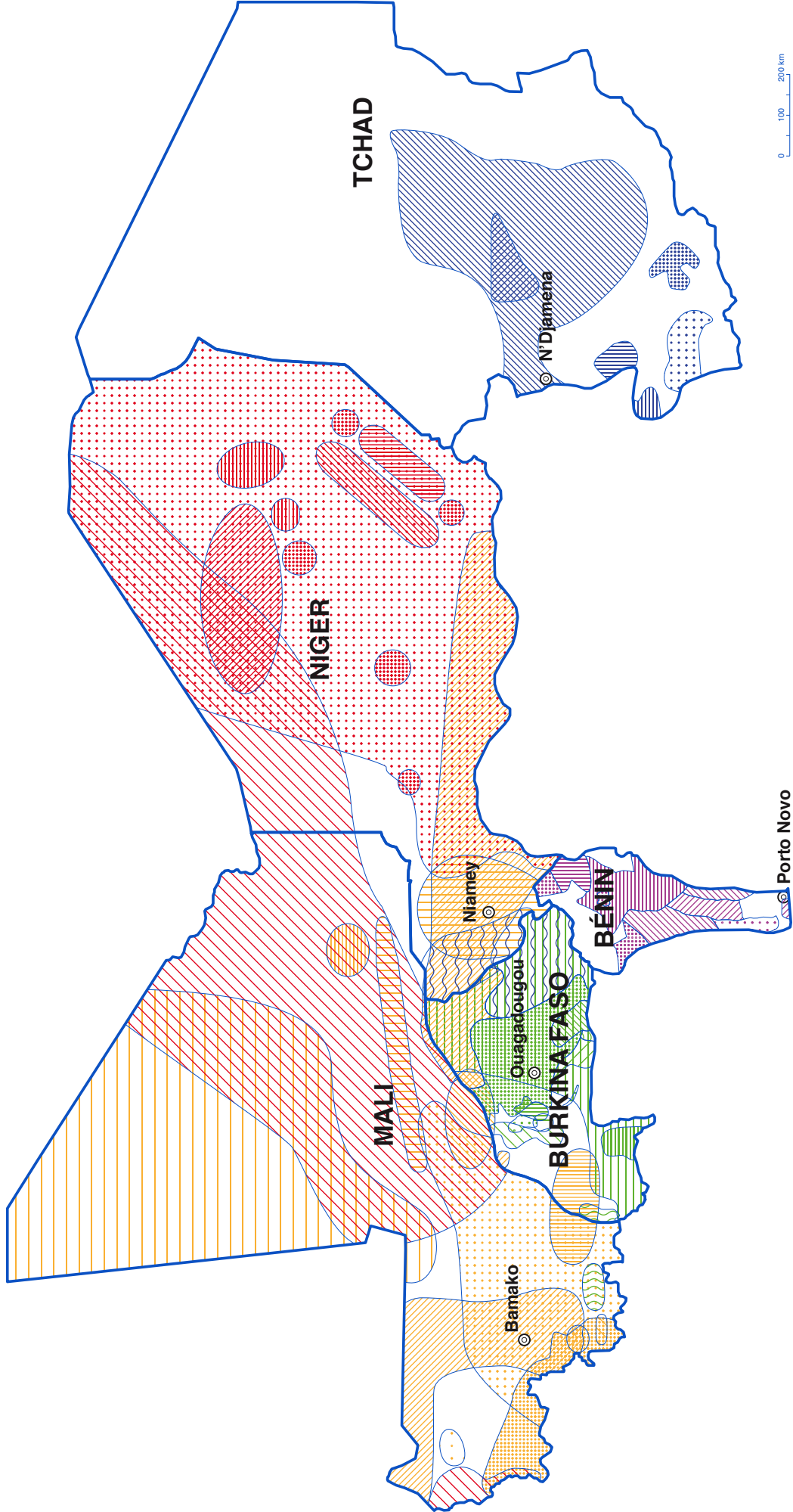
Maurer, B. (2010). *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : Enjeux et repères pour l'action, rapport général*. AFD, OIF, AUF, Editions des archives contemporaines, Paris.

OIF, AFD, MAEE & AUF (2010). *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : Enjeux et repères pour l'action*. Rapport général. EAC, Paris, p.25

Ouane, A. & Glanz, C. (2010). *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue : Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique*. UNESCO, UIL, ADEA. Hambourg.

INTERVIEW

Paul Taryam Ilboudo, *L'éducation : une innovation institutionnalisée au Burkina Faso*
http://www.sdc-education.net/fr/Home/Themes/Qualite_equite_et_acces_a_l_education



LANGUES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT RECONNUES AU BÉNIN, BURKINA FASO, MALI, NIGER ET TCHAD

MALI	BURKINA FASO	BÉNIN	NIGER	TCHAD
<ol style="list-style-type: none"> 1. Bamanankan 2. Bomu 3. Bozo 4. Dogosso 5. Fulfuldé 6. Soninké 7. Songhay 8. Syénara 9. Mamara 10. Tamasheq 11. Xaasongakanvo 12. Maningakan 13. Hasanya 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mooré 2. Dioula 3. Fulfuldé 4. Lyélé 5. Bissa 6. Gourmanchéma 7. Samo 8. Lobi 9. Dagaari 10. Marka 11. Kassem 12. Senoufo 13. Ninkaré 14. Nuni 15. Bobo 16. Dogon 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ditamary 2. Bariba 3. Dendi 4. Nogo 5. Fion 6. Adja 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Hausa 2. Songay-zarma 3. Fulfuldé 4. Tamajaq 5. Kanuri 6. Buduma 7. Gulmancema 8. Tubu 9. Tassawaq 10. Arabe 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sar 2. Moundang 3. Massa 4. Maba 5. Arabe tchadien 6. Ngambaye

LANGUES OFFICIELLES
FRANÇAIS AU BÉNIN, BURKINA FASO, MALI, NIGER
FRANÇAIS/ARABE AU TCHAD

LANGUES NATIONALES

Les langues représentées ont été recensées lors de la discussion en ligne.
Le champ géographique n'est pas en lien avec le nombre de locuteurs.

Les zones indiquées sont approximatives. Une recherche approfondie serait nécessaire afin de les délimiter de manière plus précise et de couvrir l'ensemble du territoire (précision des langues parlées dans les zones blanches).